



Charte des consultations en médecine générale

Maison de Santé de l'Union

36 rue du Dr Bauer 93400 SAINT-OUEN
Tel: 01.80.89.72.60 / Fax: 01.80.89.72.74
www.msp-union.com

La maison de santé pluri-professionnelle regroupe différents professionnels autour de votre santé. Le bon fonctionnement des consultations et de la structure conditionne la qualité des soins que nous vous apportons.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA MAISON DE SANTÉ

- **Horaires d'ouverture de la Maison de santé :** Lundi au vendredi de 8h45 à 19h
Samedi 8h30-12h30
- **Tiers payant sur la part sécurité sociale:** Uniquement si la carte vitale est présentée et à jour.
- **Prise de RDV:** Privilégier la plateforme Doctolib.
- **Annulation de RDV:** Nous vous prions de prévenir le plus tôt possible d'une annulation de RDV afin que ce créneau puisse être proposé à un autre patient.
- **Retard :** Le médecin se réserve le droit de refuser le patient si celui-ci accuse plus de 10 min de retard.
- **Présence d'étudiants en médecine :** Votre médecin a été agréé par la Faculté de médecine comme Maître de Stage des Universités. Il a accepté d'avoir auprès de lui un jeune médecin en formation pour compléter les connaissances professionnelles de celui-ci. Nous vous remercions de l'accueil que vous ferez à ces jeunes médecins que nous avons choisi d'accompagner.
- **Accessibilité :** Les locaux sont adaptés pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

FONCTIONNEMENT DES CONSULTATIONS SUR RDV

- **1 patient = 1 RDV**
- **1 consultation = maximum 2 motifs**
- **Consultation gynécologique:** motif gynécologique uniquement. Tout motif de médecine générale sera traité lors d'une consultation ultérieure.
- **Consultation en dehors des horaires habituels (en semaine, après 19h et le samedi matin hormis permanence des soins) :** Dépassement exceptionnel (DE) pour exigence d'horaire de 10€ à la charge du patient.
- **Toute demande médicale doit se faire en consultation ou téléconsultation :** Certificat, renouvellement ou délivrance d'ordonnance, courrier, PAI, interprétation de résultats d'examen, besoin d'avis ponctuel, etc.
- **Déclaration du médecin traitant :** Nécessite une consultation dédiée en téléconsultation ou en consultation physique afin de faire le point sur le dossier médical global du patient. Pensez à apporter tous les documents médicaux que vous jugerez pertinents pour votre suivi.

Médicaments non substituables : conformément à la loi, le médecin n'inscrira pas la mention «non substituable » sur vos ordonnances sauf si vous relevez d'une situation définie par l'arrêté du 12 novembre 2019 (<https://www.legifrance.gouv.fr>)

VOTRE SUIVI MEDICAL

- **Médecin référent / médecin traitant :** les RDV au sein de la Maison de santé sont à privilégier avec votre médecin référent / médecin traitant dans la mesure du possible.
- **Partage du dossier médical entre les professionnels de la MSP :** Vos informations médicales sont partagées entre tous les professionnels de santé de la Maison de santé via notre logiciel commun. Ceci permettant d'améliorer la continuité des soins, sauf opposition exprimée de votre part.
- **Conservation des compte-rendus médicaux par vos soins:** La Maison de santé n'a pas de service d'archivage. En cas de demande de dossier médical, le médecin rédigera un compte-rendu de vos antécédents, de votre traitement chronique et de votre suivi mais n'imprimera pas les examens complémentaires stockés dans le dossier (résultats biologiques, imagerie, etc.) La remise du dossier médical se fera en mains-propres avec pièce d'identité par notre secrétaire après un délai de 8 jours (en papier ou clef USB).

FONCTIONNEMENT DES CONSULTATIONS NON PROGRAMMÉES

(= consultations urgentes)

- **1 seul motif**
- **Pas de renouvellement d'ordonnance, de délivrance de certificat ou de vaccination.**
- **Uniquement sur RDV** : par téléphone ou secrétariat sur place aux heures ouvrées.
- **Permanence des soins** : des RDV sont disponibles auprès du secrétariat le jour même du lundi au vendredi et réservable en ligne le vendredi pour le samedi matin, et ceci dans la limite des places disponibles.

L'urgence ressentie par le patient n'est pas toujours corrélée à l'urgence médicale réelle. Les médecins de la MSP mettent tout en œuvre pour recevoir en priorité les patients qui nécessitent médicalement une évaluation rapide.

- **Maison médicale de garde** : 1, chemin du Moulin-Basset 93200 SAINT-DENIS en semaine 20h-minuit ; le samedi 12h-minuit ; le dimanche 8h-minuit.

En cas d'urgence, composez le 15

FONCTIONNEMENT DES VISITES À DOMICILE

- Les médecins de la Maison de santé peuvent effectuer des visites à domicile exceptionnellement et sur leur propre décision. Ces visites concernent les personnes dépendantes vivant dans le quartier et n'ayant pas la capacité de se déplacer.
- Ces visites s'effectuent sur des créneaux dédiés, **uniquement sur RDV**.
- Il n'y a **pas de visite à domicile en urgence**.

Nous rappelons que Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

COMMENT CONTACTER LA MAISON DE SANTÉ ?

Prise de RDV sur Doctolib



Secrétariat téléphonique

Tel : 01.80.89.72.60

Lundi au vendredi de 8h45 à 19h

Samedi de 8h30 à 12h30

Secrétariat sur place

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 16h30

Email

Aucun avis médical ne sera donné par email.

Pour toute demande, nous vous prions de prendre RDV.

À la demande de votre médecin, vous pouvez envoyer vos documents par email à notre secrétariat accueil.mspunion@gmail.com